

Depuis le 01 février 2016, les apports d'amiante lié en déchèterie par des particuliers connaissent des changements significatifs pour plus de sécurité et de traçabilité.



Tout dépôt en dehors des créneaux indiqués et ne respectant pas ces conditions sera refusé.

Tout dépôt sauvage devant le site ou dans la nature en général s'expose à des poursuites.

VOUS ETES UN PARTICULIER ? > DECHETERIE D'ARCHES

Avant tout dépôt en déchèterie :

- vous devez impérativement renseigner entièrement et de façon lisible le **Bordeau de Suivi de Déchets Amiantés qui est disponible dans les déchèteries du SICOVAD, au siège** (4 allée Saint-Arnould – 88 000 EPINAL) **ou en téléchargement sur le site www.sicovad.fr**, rubrique « pratique », page « votre demande ».
- vous devez **prendre rendez-vous par téléphone à la déchèterie d'Arches** (06 43 46 57 91) aux horaires d'ouverture de la déchèterie.
- vous devez apporter vos déchets d'amiante à des plages précises : **lundi et jeudi de 14h à 17h30 et samedi de 09h30 à 12h**
- vous êtes limité à **10 m² par semestre en apports d'amiante lié par particulier** (les autres types étant interdits, l'amiante sous forme de poudre par exemple)
- **vous devez effectuer vos dépôts dans les bennes ou des sacs ou sur palettes par vous-même**, sous le contrôle du gardien.

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL ? > SOVODEB

- **Contactez SOVODEB, 11 rue Gilbert GRANDVAL - 88 000 EPINAL au 03 29 34 02 97 ou par mail : sovodeb@smdvosges.fr**. Les déchets d'amiante lié générés / apportés par les professionnels relèvent de leur responsabilité et sont strictement exclus des dépôts en déchèteries au SICOVAD.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie d'Arches (fermée les jours fériés) :

Du 1^{er} mars au 31 octobre :

Lundi, mardi et jeudi : 14h -19h

Vendredi et samedi : 9h -12h et de 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

Du 1^{er} novembre au 29 février :

Lundi, mardi et jeudi : 14h -18h

Vendredi et samedi : 9h -12h et de 14h-18h

Dimanche : 9h - 12h